



Recommandé
Département Fédéral de Justice et Police
Madame la Conseillère fédérale
Simonetta SOMMARUGA
Palais Fédéral Ouest
3003 Berne

Confusius, Philosophe chinois, 551 av. J.-C. a déjà dit : Trois choses ne peuvent être cachées longtemps : le soleil, la lune et la Vérité ». Mais la Vérité n'est pas toujours bonne à dire !

Lieu et date

Les VICTIMES des membres de la Franc-Maçonnerie et de ses Clubs de services veulent un rétablissement de l'Etat de Droit et demandent réparation.

Madame la Conseillère fédérale,

Suite aux dénonciations de Worldcorruption.info et aux flyers affichés sur l'espace public, nous comprenons enfin les raisons des dysfonctionnements judiciaires dont nous avons été les VICTIMES durant de très longues années.

C'est ainsi que nous avons compris les raisons pour lesquelles nous avons été spoliés dans nos procédures illégales ou pour le moins arbitraires. Le temps est maintenant aux réparations et nous sollicitons dès lors votre intervention pour ordonner sans délai l'ouverture d'une enquête collective qui devra aboutir à l'annulation de tous les procès de chaque Victime. Il en découlera évidemment une réparation individuelle en fonction des préjudices subis.

Il est de votre Devoir d'Autorité suprême de la Confédération et du Département de la Justice, de nous apporter l'assistance nécessaire contre les violations constitutionnelles et crimes que nous avons subis. Il vous appartient dès lors de demander tous les dossiers aux instances judiciaires de notre Canton.

Après tant d'années de souffrances, aujourd'hui nous comprenons que nous n'avons rien à attendre du Pouvoir judiciaire en mains de magistrats pour la plupart Francs-Maçons, qui n'ont fait qu'obéir à leur propre « constitution » maçonnique contraire à la Législation fédérale et ceci contre nos intérêts.

Nous nous associons aux arguments de worldcorruption.info qui réfute les sempiternelles dérobades selon lesquelles l'indépendance du Pouvoir judiciaire et la séparation des pouvoirs, ne permettrait pas au Pouvoir politique d'intervenir dans les affaires de Justice.

Nous sommes en plein accord également avec les principes de worldcorruption.info et leurs arguments selon lesquels prétendre qu'il existe une séparation des pouvoirs est erroné. Ceci en sachant que les Parlements des Cantons nomment les juges Cantonaux, que ceux-ci nomment les juges de première instance et que les Chambres fédérales nomment les juges fédéraux... Il devient d'autant plus indécent de parler de séparation des pouvoirs, quand ce sont les Partis politiques qui font les propositions de nominations des Magistrats.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, nos salutations distinguées.

Copies : contact@worldcorruption.info
Président(e) du Conseil d'Etat
Présidence du Grand Conseil

Signature